

*Initiatives ministérielles*

Je pense, par exemple, aux principes de justice naturelle. Comment, pour l'amour de Dieu, le gouvernement du Canada peut-il décider du sort d'un demandeur d'Hamilton, en Ontario, quand celui-ci n'est pas en contact avec les responsables de son cas à Ottawa?

Enfin, mon observation et ma question, la troisième, ont trait à l'inquiétude que je ressens quand le gouvernement du Canada augmente les prestations. Prenons le cas d'un demandeur de prestations pour invalidité. Supposons qu'il habite la circonscription du député, Cap-Breton—The Sydneys, ou la mienne, Cap-Breton—Richmond—Est. Il était dans les usages du gouvernement de l'ancien premier ministre, M. Buchanan, et il en est sans doute encore ainsi sous le gouvernement de Don Cameron, le premier ministre de Nouvelle-Écosse, que lorsqu'une prestation était versée par Ottawa, la province s'en emparait.

Nous, du Parlement du Canada, accordons une prestation à une personne handicapée et nous nous rendons compte finalement que le jour où le chèque est envoyé au bénéficiaire, le gouvernement provincial arrive avec ses gros sabots et s'en empare. Il ne reste plus ensuite que quelques sous au bénéficiaire, ce qui manifestement est insuffisant.

Le député voudra bien le confirmer, nous ne parlons pas ici de grosses sommes, mais plutôt du montant, important, qui est accordé au bénéficiaire. J'ai donné un exemple hier. Je suis certain que la présidence a lu le hansard et qu'elle a suivi très attentivement le débat sur le montant de 45 ou de 36 \$ par mois qui, ajouté aux 400 \$ par an, peut servir à acquitter la facture du chauffage, à acheter des vêtements aux enfants, ou encore du lait, du pain ou d'autres choses essentielles à la vie.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement du Canada ne prend pas les mesures nécessaires pour s'assurer que les gouvernements provinciaux ne touchent pas à la prestation, afin que le bénéficiaire en profite intégralement. En outre, le gouvernement met un temps fou à faire parvenir ces chèques.

Avec votre permission, madame la présidente, je voudrais avoir l'avis du député qui s'est distingué dans cette enceinte comme porte-parole du Parti libéral du Canada en matière de justice et qui a une grande expérience des questions relatives au Régime de pensions du Canada et

des diverses demandes de prestation faites en vertu de cette mesure législative.

**M. MacLellan:** Madame la présidente, je voudrais aussi remercier mon collègue, le député de Cap-Breton—Richmond—Est, des questions qu'il a soulevées parce que ce sont des questions fort importantes, des questions auxquelles il est confronté en sa qualité de député d'une circonscription aux prises, comme la mienne, avec un taux de chômage malheureusement élevé qu'il aimerait voir diminuer.

Je voudrais de nouveau parler du troisième point qu'il a soulevé, soit le fait que la province s'empare de l'augmentation relative au RPC décrétée par le gouvernement fédéral, que la province prive les prestataires de ce supplément. Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il se pencherait sur la question et qu'il prendrait les mesures qui s'imposent. Or, rien n'a changé. C'est vraiment décourageant pour les familles, qui ont droit à la pension d'invalidité fédérale et à l'aide provinciale, de ne pas bénéficier de l'augmentation quand on sait que les prix augmentent. Comment peuvent-elles joindre les deux bouts? Nous demandons cela depuis un bon bout de temps, mais il semble que les gouvernements fassent la sourde oreille. Je pense que le gouvernement fédéral doit faire davantage d'efforts pour inciter les provinces à autoriser l'augmentation des prestations.

En outre, comme l'a dit à bon droit mon collègue, c'est empiéter sur ses droits naturels que d'empêcher un particulier de subvenir aux besoins de sa famille, de nos jours. Franchement, la terrible tendance qui se dégage de tout cela, c'est que le gouvernement accepte qu'il y ait deux catégories de Canadiens. Si vous êtes en santé, si vous avez un emploi, c'est tant mieux pour vous, vous travaillez et payez vos impôts. Mais si vous êtes sans emploi, si vous êtes invalide et ne pouvez travailler, c'est là que ça devient difficile. Vous n'avez pas été chanceux. Nous allons voir à ce que le ciel ne vous tombe pas sur la tête et nous allons vous assurer l'essentiel, mais c'est tout ce que nous sommes prêts à faire.

Je pense que ce n'est pas correct. Aucune de ces personnes n'a demandé à devenir invalide. Aucune n'a voulu avoir des problèmes de santé et, la plupart du temps, elles se sont acharnées pendant un bon bout de temps à travailler en supportant les inconvénients de leur handicap, parce qu'elles étaient absolument réticentes à l'idée de réclamer ce genre d'aide. Bien des gens ont